

Annecy, le 16 juillet 2024

Santé-environnement

---

### La Ville d'Annecy engagée pour la protection des cours d'eau, de la biodiversité et de la santé publique

**A l'occasion du 4<sup>ème</sup> Comité des élus locaux sur les composés perfluorés (PFAS) réuni par le Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Savoie le 12 juillet dernier, la Ville d'Annecy fait le point sur ses actions en cours pour lutter contre la pollution des cours d'eau : plainte contre X, interpellation du Préfet sur les rejets d'entreprises, mise en place d'actions conjointes avec le SILA et le Grand Annecy**

**4<sup>ème</sup> Comité des élus locaux sur les composés perfluorés (PFAS) : le Maire se réjouit des efforts menés par l'État**

En décembre 2023, à la demande du Maire d'Annecy, le comité des élus locaux sur les PFAS, mis en place par la Préfecture de Haute-Savoie pour le bassin de Rumilly, avait été élargi à celui d'Annecy. La présence du Maire d'Annecy au sein de ce comité est essentielle pour veiller à la bonne coordination des acteurs locaux d'une part, et informer et répondre aux inquiétudes des habitants sur la pollution des cours d'eau d'autre part.

Lors du dernier comité PFAS qui s'est réuni le 12 juillet, le Maire d'Annecy a pris connaissance avec enthousiasme des actions et mesures engagées par l'Etat pour détecter des pollutions et pour accompagner les entreprises dont les niveaux de pollution sont anormaux, en particulier le Dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS) et le site de l'entreprise GGB.

Le Maire s'est également réjouit du travail en cours avec le Grand Annecy pour faire identifier les sources de pollution de la ZAE des Iles ; en effet, si l'eau potable d'Annecy ne comporte pas de PFAS, la Ville d'Annecy reste attentive à la qualité des sources d'eau potable du territoire communal.

## **La Ville porte plainte contre X avec constitution de partie civile**

Le 13 mai dernier, 3 associations environnementales et des habitants déposaient une plainte pour X pour alerter sur les pollutions accidentelles sur le Thiou au cours des deux dernières années.

La Ville d'Annecy, qui dénombre 36 épisodes de pollution en 2023 et 24 depuis le début de l'année, entend s'inscrire dans la continuité et en soutien de cette action en portant plainte contre X avec constitution de partie civile. Au-delà du remboursement des campagnes de dépollution réalisées aux frais de la municipalité, la Ville espère l'ouverture d'une enquête afin d'identifier les émetteurs de produits dangereux dans l'Isernon et les ruisseaux du Colovry et de Loverchy, et ainsi, mieux préserver la biodiversité et la santé des habitants.

## **Mise en conformité des entreprises et ICPE de la zone de Vovray**

Le 23 mai dernier, le SILA a présenté les résultats annuels de l'Observatoire de la qualité des eaux de surface du bassin Fier et Lac d'Annecy. Dans ce rapport, le SILA fait état de pollutions particulièrement inquiétantes dans le ruisseau de l'Erbe et l'Isernon.

À ce titre, la société Catidom a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 8 janvier 2024, l'enjoignant de stopper tout effluent d'origine industrielle dans le ruisseau de l'Erbe, dans un délai d'un an.

Sur l'Isernon, la société APTAR Graphocolor, classée ICPE, est mise en demeure par les services de la Préfecture depuis 2011, concernant ses rejets aqueux. A ce jour, la conformité réglementaire n'est toujours pas acquise. La qualité de l'Isernon est toujours impactée par des flux azotés très importants issus de cet industriel, qui s'ajoutent aux pollutions précitées liées aux hydrocarbures dans la zone de Vovray.

Sur la base des observations du SILA sur l'état des cours d'eau, le Maire d'Annecy a proposé au Préfet d'organiser des rencontres avec chacune de ces deux sociétés, Catidom et APTAR Graphocolor, afin de les accompagner pour agir rapidement et se mettre enfin en conformité, et ainsi, obtenir des résultats réels sur l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.

### **Une nouvelle organisation à la Ville d'Annecy pour mieux répondre aux enjeux de pollution des cours d'eau**

La Ville d'Annecy, aux côtés du SILA, de la Préfecture de Haute-Savoie, du Grand Annecy et d'autres partenaires, est pleinement engagée dans différentes actions pour identifier et remédier aux sources de pollution dans les cours d'eau et le milieu naturel sur le territoire.

Depuis le printemps 2023, la Ville d'Annecy a mis en place une nouvelle organisation et une gouvernance partagée avec ses partenaires institutionnels, afin de :

- D'identifier et mettre en place des actions rapides et concrètes pour lutter contre les épisodes de pollution qui nuisent à la biodiversité et à la santé des habitants ;
- De partager des retours d'expérience avec les instances étatiques et l'ensemble des parties prenantes pour mieux agir sur ce phénomène, dans le cadre d'une responsabilité collective.

Depuis le 1er janvier 2024, la Ville ne comptabilise pas moins de **24 évènements** de pollution de cours d'eau sur le territoire communal. Ceux-ci sont principalement dus à la présence d'hydrocarbures à l'exutoire de l'Isernon dans le Thiou.

Au printemps 2023, une **cellule pollution** a été créée au sein du Service Hygiène de la Ville d'Annecy pour faciliter l'identification des phénomènes de pollution et améliorer les processus existants. Fin 2023, un **comité technique** a été mis en place, coordonné par le Service Hygiène de la Ville et regroupant :

- le **Grand Annecy**, qui gère le réseau d'eaux pluviales urbaines et collecte, distribue et stocke l'eau potable
- le **SILA**, qui gère les eaux usées
- la **Ville d'Annecy**, qui gère la salubrité des cours d'eau.

Ce comité technique a permis de partager des outils de travail et de réaliser des actions communes, en matière de signalement et d'opérations de nettoyage (exemple : retrait des véhicules route de Vovray) ou de sensibilisation (exemple : Pose des macarons « ici commence le lac » le 22 mars).

En parallèle, la Ville d'Annecy a créé un **comité de suivi** avec les riverains et associations, réunis 1 à 2 fois par an, afin de les informer régulièrement des actions en cours prises par la Ville.

### **Perspectives**

En matière de lutte contre les PFAS, la Ville d'Annecy a signé la Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens et ainsi, introduit des bonnes pratiques dans le domaine des achats publics et du SPASER ; notamment dans l'utilisation de produits phytosanitaires, l'alimentation et l'information aux agents et aux administrés.

Le Maire a également sollicité le Préfet de Haute-Savoie et la Procureure d'Annecy afin que la Ville d'Annecy puisse participer au Comité de lutte contre la délinquance environnementale de Haute-Savoie (COLDEN), récemment mis en place dans le but de lutter contre les atteintes à l'environnement.